

**14 janvier 2014 – 18h à 21h**

## LES ACTEURS PRESENTS

- Participation de 16 habitants (Izel, Oppy, Neuvireuil et Hénin-Beaumont).
- Présence de deux étudiants de l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP) qui travaillent sur l'aspect paysager du projet dans le secteur de l'Arrageois, dans le cadre de leur projet de fin d'études.
- Atelier présidé par le garant Bernard FERY et animé par Hervé BARRY (CRESGE) et Agathe DOUCHET (CRESGE)
- Sont intervenus dans les échanges outre les habitants :
  - o Jean Louis CARLIER (RTE), à propos du projet
  - o Bruno RABIN (Bocage), à propos de la problématique paysagère

## INTERVENTION DU GARANT

Le garant rappelle que des documents sur le projet de reconstruction de la nouvelle ligne sont à disposition des participants.

Le garant précise qu'il sera possible qu'un représentant de l'atelier soit présent en tant qu'observateur lors de la prochaine Instance Locale de Concertation (ILC).

## REMARQUES SUR LE COMPTE-RENDU DE LA 2<sup>ème</sup> REUNION D'ATELIER LOCAL

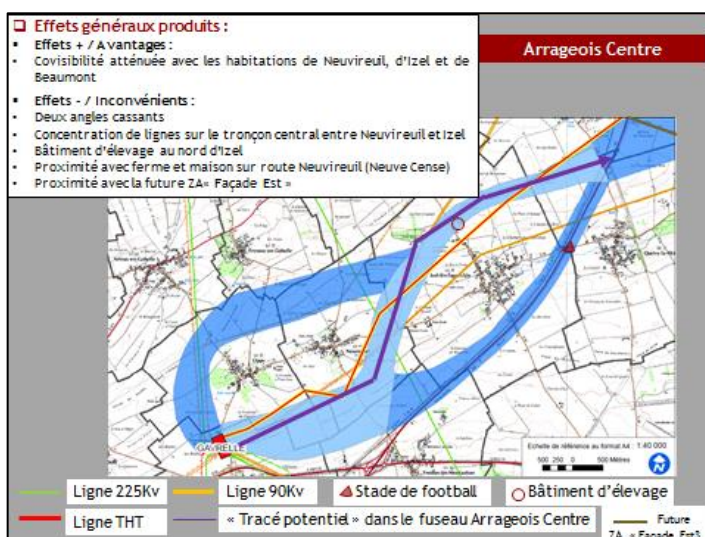
Il n'y a pas de remarques particulières sur le compte-rendu.

## REMARQUES SUR LE COMPTE-RENDU DE LA 3<sup>ème</sup> REUNION D'ATELIER LOCAL

Un avis a été émis par un participant sur les fuseaux potentiels : cf. site internet RTE du projet de reconstruction de la ligne très haute tension Avelin-Gavrelle (<http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/avis/>).

## TABLEAU DE BORD SUR LES FUSEAUX POTENTIELS

### ARRAGEOIS CENTRE



## **Remarques des participants**

***Un participant propose d'ajouter le point de vigilance suivant : 2 zones de stockage de betteraves localisées dans le tronçon central et 1 zone de stockage située à la sortie de Gavrelle.***

RTE précise que Téréos a plusieurs exigences par rapport à ces lieux de stockage :

- La future ligne ne doit pas les surplomber.
- Une distance de sécurité de 5 mètres doit être respectée entre la manœuvre d'un engin et la future ligne.

Les zones de stockage ont été évoquées en Commission Agriculture, notamment dans le cadre des études d'impact sur l'activité agricole. Par ailleurs, des réunions avec les exploitants agricoles concernés ont eu lieu et des réunions supplémentaires sont programmées pour le premier trimestre 2014 avant le choix du Fuseau de Moindre Impact (FMI) qui aura lieu en mai/juin.

***Quelles sont les préconisations proposées par RTE pour le bâtiment d'élevage situé dans le fuseau ?***

Lorsque le fuseau de moindre impact (FMI) sera choisi, des actions spécifiques seront mises en place : ainsi pour les bâtiments d'élevage situés à moins de 200 m du tracé potentiel de la future ligne, un diagnostic électrique sera systématiquement réalisé. Pour les bâtiments non conformes, une mise aux normes d'équipotentialité, prise en charge financièrement par RTE, sera réalisée. Un diagnostic zootechnique et un diagnostic sanitaire seront également conduits.

***Le propriétaire-exploitant de ce bâtiment d'élevage informe qu'il a un projet d'extension d'une parcelle de 15 ha sur 200 m de large. Il trouve incohérent de faire passer la future ligne de ce côté-ci. La solution idéale aurait été de la faire passer de l'autre côté de l'autoroute.***

RTE précise que le choix du fuseau de moindre impact (FMI) n'a pas encore été décidé. Chaque fuseau doit être étudié.

La demande de faire passer la ligne le long de l'autoroute a été formulée par les élus d'Izel-lès-Esquerchin. Passer le long de la ligne LGV permet de réduire la proximité avec les habitations qui se situeraient alors à 180 m environ de la nouvelle ligne. Actuellement, RTE négocie avec RFF, propriétaire de la zone pour utiliser les délaissés. Une réunion avec RFF est prévue le 23 janvier 2014. Le pylône pourrait être implanté dans le délaissé entre la clôture et les caténaires (impliquant un déplacement de la clôture). Cette solution permettrait de ne pas empiéter sur les parcelles agricoles.

***De l'autre côté de l'autoroute, y aurait-il suffisamment de place pour installer la ligne ?***

Il faut prendre en compte sur la commune de Quiéry le stade de football et la zone d'activité amenée à se développer (construction de bâtiments BBC encadrée par une charte environnementale). Un couloir existe entre le bâtiment existant et l'autoroute mais plusieurs restrictions règlementaires émises par la SANEF :

- l'interdiction d'utiliser un hélicoptère au-dessus ou à côté de l'autoroute durant la durée du chantier.
- l'interdiction d'être en aplomb dans l'emprise de l'autoroute A1 même pour des cas de maintenance.

### ***En ce qui concerne la ligne moyenne tension 90 000 volts de Renault-Douai ?***

RTE a rencontré la Direction de Renault-Douai le 6 janvier 2014. Dans le cas où la ligne 90 000 volts Renault-Douai est enfouie, celle-ci le sera jusqu'à la limite de la propriété de Renault. L'enfouissement de la ligne dans l'enceinte de la propriété de Renault implique un financement de leur part.

### ***Qu'entend-on par covisibilité atténuée ? Les participants doutent de la covisibilité atténuée de ce fuseau par rapport aux habitations. Ils sont en attente des simulations paysagères pour avoir une meilleure représentation visuelle.***

Dans l'hypothèse où c'est le fuseau Arrageois Centre qui est choisi, la covisibilité entre la future ligne et les habitations de Neuvireuil, d'Izel et de Beaumont sera atténuée par rapport à la ligne existante.

### ***Pourquoi ne pas faire passer le courant électrique de Renault Douai sur la nouvelle ligne ?***

Ce n'est pas possible techniquement et pour une question de sécurité d'alimentation. Il faudrait une ligne composée de quatre circuits : deux circuits de 90 000 volts et deux circuits de 400 000 volts.

### ***Pourquoi ne pas enterrer la nouvelle ligne ?***

Cette question a déjà été évoquée lors des dernières réunions d'atelier.

Une étude sur le sujet est disponible sur le site web du projet. Cette étude réalise des comparaisons aérien-souterrain d'un point de vue technique, économique et environnemental.

Des obstacles à l'enfouissement sur plusieurs plans sont notables :

- **Des obstacles techniques** : 1/ Les câbles souterrains sont moins résistants (électriquement parlant) que les aériens et cela crée des contraintes d'exploitation supplémentaires. 2/ Les temps de remise en service de câbles souterrains sont plus longs. 3/ Aucune liaison de 400 kilovolts de cette puissance (2x 2250 MW) n'est enfouie aujourd'hui dans le monde. La puissance maxi des liaisons souterraines existantes à 400 kV est de 1 500 mégawatts.
- **Des obstacles environnementaux** : l'enfouissement nécessite des tranchées de 20 mètres de large minimum et 2 mètres de profondeur, avec des impacts importants et irréversibles sur l'environnement (en zone humide par exemple) et l'activité agricole (qualité des terres et drainage).
- **Des obstacles économiques** : l'enfouissement coûte environ six fois plus cher à coût complet (incluant les pertes par effet Joule et les coûts de maintenance), soit un investissement de 340 millions d'€ globalisés sur une période de 10 ans.

RTE propose d'agir sur des mesures compensatoires : par exemple enfouir la ligne Renault-Douai de 90 000 volts.

### ***Qui perçoit la taxe pylône ?***

C'est la commune sur laquelle sont implantés le ou les pylônes.

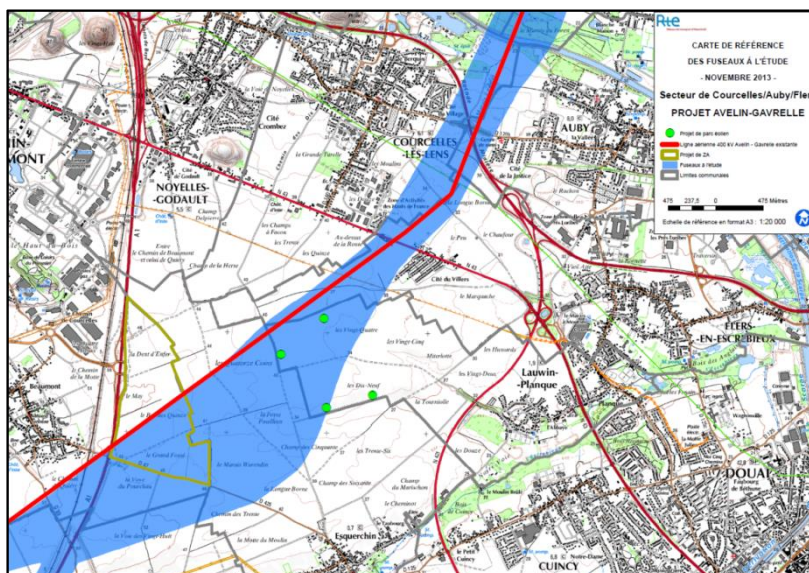
Le propriétaire du terrain reçoit une indemnité capitalisée selon la durée des livrables.

L'exploitant du terrain reçoit une indemnité tenant compte de la durée du bail. Dans le cas d'un renouvellement du bail, l'indemnité est renouvelée.

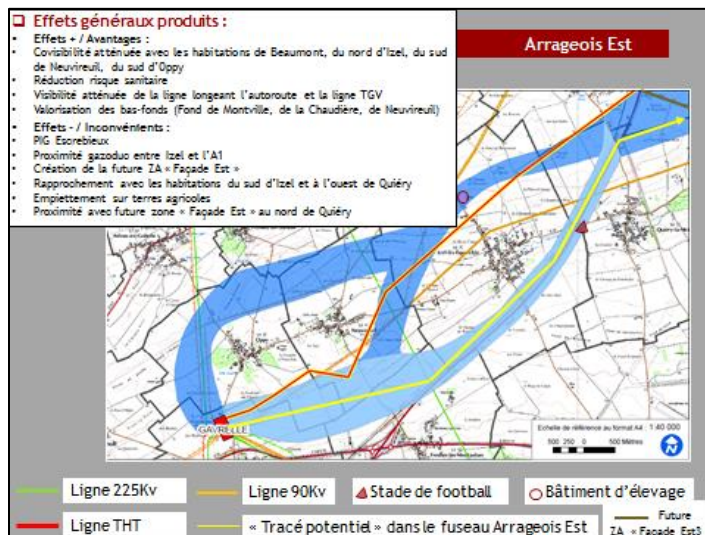
RTE précise qu'un projet de future zone d'activité<sup>1</sup> ainsi qu'un corridor écologique sont prévus dans la zone « ventrue ». La zone « ventrue » offre plusieurs solutions de tracé :

- soit entre les éoliennes et on revient dans la plaine,
- soit le long du corridor écologique tout en passant entre les éoliennes.

Dans tous les cas, la distance entre les habitations de Beaumont et la ligne future sera trois fois plus importante par rapport à aujourd'hui avec la ligne existante.



### ARRAGEOIS EST



### Remarques des participants

*L'expression « réduction du risque sanitaire » signifie que la ligne présente des risques sanitaires ?*

Parmi les 300 études épidémiologiques recensées, certaines d'entre elles (études rassemblées par G. Draper en 2006) constatent qu'il y a un risque plus élevé (1,7 fois) pour un enfant vivant proche d'une ligne de 400 000 volts ou 225 000 volts émettant un champ magnétique moyen supérieur à

<sup>1</sup> Cf. carte ci-dessous, tracé en marron clair

0,4 microtesla de développer une leucémie. Cependant on constate l'absence de lien de cause à effet prouvé entre exposition aux ondes et maladies. RTE précise donc qu'il faut tenir compte des inquiétudes de la population liées aux aspects sanitaires du fait des études existantes. Dans les pays nordiques (Suède, Norvège) et en Amérique du Nord, des études ont été réalisées dans les années 70. Aujourd'hui ces pays ont arrêté les études sur la thématique et ils appliquent désormais le principe de prévention en fixant une valeur de champ magnétique ou une distance à ne pas dépasser pour la construction de bâtiments dits « sensibles » (hôpitaux, établissements recevant des enfants). En France, c'est l'instruction ministérielle Batho<sup>2</sup> qui sera appliquée.

Par ailleurs, la courbe d'évolution de la valeur des émissions de champs magnétiques en fonction de la distance correspond à l'image d'une cloche. Entre 0 et 40 m, le champ magnétique est divisé par 2,5-3 en valeur. A 100 m des habitations il n'y a plus de champ magnétique. Des mesures sont réalisées au niveau de la ligne pour montrer que les champs magnétiques diminuent avec la distance et qu'ils sont aussi présents dans les activités liées à la vie domestique (par exemple, certaines plaques à induction émettent des champs magnétiques).

***Si l'on suit l'A1 en venant de Paris vers Lille, le tracé irait sur la gauche le long de la voie ferrée?***

RTE précise que c'est actuellement en étude. Ce point a été évoqué avec la mairie de Quiéry-La-Motte et la communauté de communes OSARTIS, notamment par rapport à la proximité du stade de football. Au niveau de la zone d'activité, il y a une bande de 20 m qui implique de surplomber un bâtiment d'activité, ce qui pose problème. Il convient au maximum de s'écarter des habitations en tenant compte de certains critères : le critère par rapport au passage le long de l'autoroute, la proximité avec Quiéry-la-Motte et Izel-lès-Esquerchin.

***Un angle serait nécessaire au niveau de Beaumont afin que la ligne reparte vers Esquerchin, Lauwin-Planque. Cela est-il techniquement possible ?***

RTE précise qu'un tel angle est techniquement difficilement envisageable avec le pylône Equilibre. Mais l'idée est de partir plus bas à droite au besoin en élargissant un peu le fuseau soit en passant au-dessus du futur corridor écologique, soit en passant juste en-dessous avec un passage entre les éoliennes ou bifurquer pour aller vers la ligne existante mais bien plus au nord de Beaumont. La distance avec les habitations de Beaumont serait alors trois fois plus importante par rapport à la ligne actuelle. RTE est actuellement en négociation avec le Conseil Général et RFF car à cet endroit se trouve un nœud d'infrastructures de communication : la voie ferrée, l'autoroute et le projet de RER Grand Lille qui va jusque Douai. Il est à noter par ailleurs que le PLU actuel d'Esquerchin interdit l'implantation d'éoliennes donc la future ligne aura le bénéfice de l'antériorité par rapport à tout projet éventuel d'implantation d'éoliennes.

RTE projette sur vidéoprojecteur une vision aérienne de la ligne le long de la voie ferrée et de l'autoroute au niveau d'Izel-lès-Esquerchin. RTE explique que le tracé potentiel de la future ligne engendrerait une distance de 198 m entre l'axe du pylône et les habitations les plus proches.

---

<sup>2</sup> Delphine Batho demande aux préfets « de recommander aux collectivités territoriales et aux autorités en charge de la délivrance de permis de construire, d'éviter, dans la mesure du possible, de décider ou d'autoriser l'implantation de nouveaux établissements sensibles (hôpitaux, maternités, établissements accueillant des enfants tels que crèches, maternelles, écoles primaires etc.) dans les zones qui, situées à proximité d'ouvrages THT, HT, lignes aériennes, câbles souterrains et postes de transformation ou jeux de barres, sont exposées à un champ magnétique de plus de 1  $\mu$ T ».

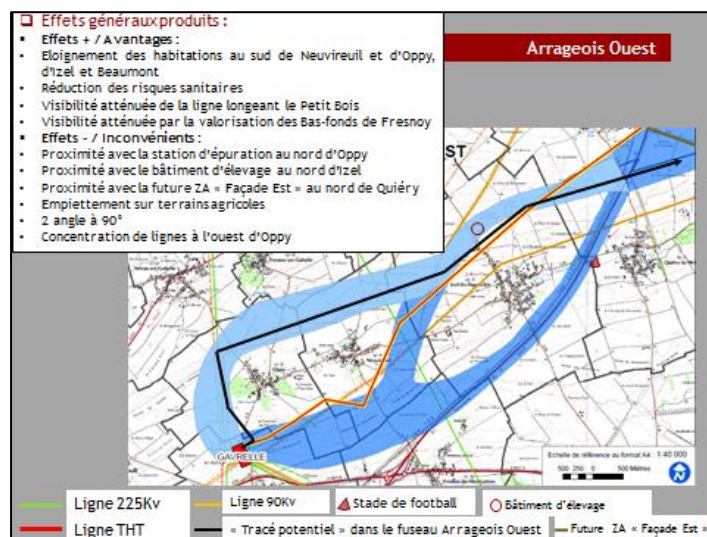
### ***Parmi les mesures compensatoires, est-il prévu de faire passer la ligne dans les champs ?***

RTE affirme que oui. Le tracé pourrait longer des chemins d'exploitation agricole. Un travail est à faire avec l'Association Foncière de Remembrement (AFR) locale.

***Un participant constate que l'expression « empiètement sur terrains agricoles » peut être remplacée par « déplacement de l'empiètement des terrains agricoles ».***

Cette remarque est prise en compte.

## **ARRAGEOIS OUEST**



### **Remarques des participants**

A cet endroit, il y a une concentration de lignes (deux lignes de 90 000 volts avec une ligne de 225 000 volts au milieu) et de pylônes de hauteurs et de silhouettes différentes.

Pour le fuseau Ouest, RTE précise qu'il est techniquement impossible d'éviter l'angle droit en double circuit au niveau du poste de Gavrelle. Il sera alors nécessaire de dédoubler les deux circuits pour pouvoir les faire entrer d'un côté et de l'autre au niveau du jeu de barres.

### ***L'angle droit n'est pas nécessaire si l'on procède à l'enfouissement d'un circuit sur 300 m?***

C'est une question d'économie de projet. Cela représente à minima un coût de 3 millions d'euros. Avec 3 millions d'euros, il est possible d'enfouir entre 6 et 8 kilomètres de ligne 90 000 volts. En tous les cas, l'impact paysager est déjà présent avec la présence des lignes actuelles.

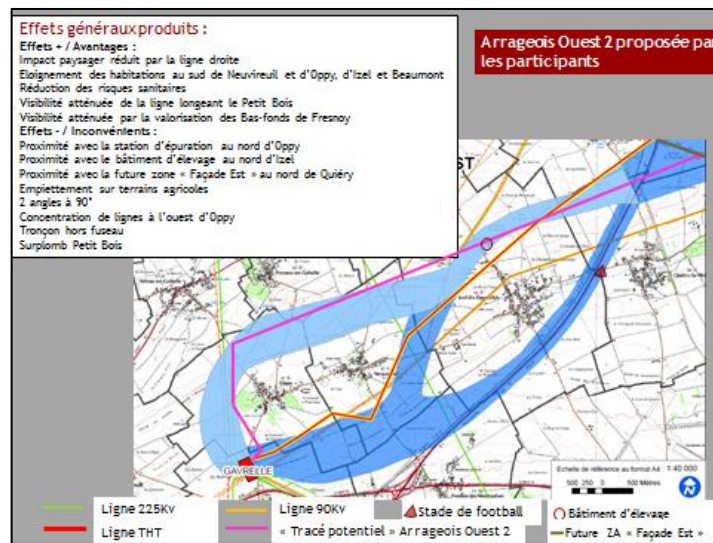
### ***Au niveau du poste de Gavrelle, pourquoi est-il nécessaire de dédoubler la ligne?***

Il s'agit d'un jeu de barres implanté selon des contraintes techniques.

***Le propriétaire exploitant du bâtiment d'élevage remarque que le tracé potentiel passe très près de son bâtiment.***

Le tracé en noir permet d'avoir une idée du tracé potentiel. C'est une représentation schématique qui sera à préciser par la suite lorsque le fuseau de moindre impact sera choisi (FMI).

## PROPOSITION DES PARTICIPANTS : OPTION ARRAGEOIS OUEST 2



### Remarques des participants

#### *Comment ont été définis les fuseaux de départ ?*

C'est le travail des commissions thématiques (Paysage, Milieux naturels, Agriculture, Energie-Economie, Santé) composées d'élus, de citoyens, d'experts, des services de l'Etat. Les experts paysagistes de la Commission Paysages (notamment les experts paysagistes des CAUE Nord et Pas-de-Calais, la Mission Bassin Minier et le STAP 62<sup>3</sup>) ont travaillé sur les enjeux paysagers. Par un processus de concertation par itération au travers des différentes commissions, ces fuseaux continuent à être étudiés. Le travail en Atelier Local permet également d'enrichir le travail des commissions.

#### *Les experts vont donc être dans l'obligation de se réunir de nouveau dans le cas où le tracé passe au-dessus du bois ?*

La commission Milieux naturels demandera à RTE s'il est techniquement possible de passer au-dessus du bois. Selon RTE cela est techniquement possible si la canopée se situe à 20 m de hauteur. Il sera nécessaire de défricher si la canopée est trop haute (à partir de 25 m). Il est à noter que la déforestation s'accompagne d'une obligation de replanter des arbres en recherchant du foncier permettant de le faire.

#### *Un écran de verdure peut-il faire office de replantation ?*

Il est nécessaire de disposer d'une certaine surface pour replanter 1-1,5 ha de bois. L'écran paysager n'est pas forcément sur une grande surface, il peut se concevoir soit dans la propriété des habitants, soit à proximité de l'ouvrage sous réserve de foncier disponible (un délaissé, un chemin d'exploitation...). L'écran paysager a pour objectif non pas de masquer la ligne mais de réduire la covisibilité avec la ligne.

<sup>3</sup> Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais

## SIMULATIONS PAYSAGERES

---



On constate une réduction d'impact du fait de la réduction de pylônes, notamment pour les habitations situées à la sortie de Neuvireuil accentuée par la suppression des pylônes d'angle.



Il s'agit de la route située entre Neuvireuil et Fresnes-lès-Montauban.

On constate un gain en termes de paysage grâce à la suppression de la double ligne aérienne 90 000 volts. L'implantation du pylône Equilibre le long du TGV donnerait un côté plus moderne et doux au paysage. Au niveau de Neuvireuil, le fuseau s'éloigne jusqu'à un kilomètre.

***Les participants souhaitent pouvoir visualiser des simulations avec les pylônes classiques et des simulations avec des pylônes Equilibre pour les différentes options.***



## MESURES COMPENSATOIRES

---

RTE propose d'enfouir un des deux circuits de la ligne 90 000 volts Renault Douai partant de Gavrelle jusqu'à la limite de la propriété de Renault-Douai. Il y a plusieurs intérêts à enfouir cette ligne selon RTE :

- un intérêt paysager puisqu'elle croise d'autres lignes, entre autres la ligne 400 kV existante et les fuseaux à l'étude pour sa reconstruction.
- un intérêt d'un point de vue proximité avec l'habitat puisqu'elle passe à proximité d'habitations et surplombe des zones habitées et des zones au PLU prochainement habitées.

Plusieurs possibilités de tracé : soit le futur tracé longera la voie ferrée, soit il passera plus bas. En tous les cas, le tracé de l'enfouissement n'est pas encore défini.

***Pourquoi ne pas installer la ligne de 90 000 en aérien dans les champs entre Renault et le poste de Gavrelle plutôt que de l'enfouir ? Cela permettra de bénéficier de mesures compensatoires plus intéressantes, notamment enfouir la ligne 400 000 volts.***

Tout d'abord, la ligne 400 000 volts ne peut pas être enfouie (cf. réponse p.3).

Concernant la mise en aérien de la ligne 90 000 volts dans les champs, ce point est à évoquer avec le CAUE du 62<sup>4</sup>, le STAP du 62, le SCOT d'OSARTIS notamment en matière de protection des paysages de l'Arrageois car cette zone est une entité paysagère.

Aujourd'hui les habitants de Neuvireuil voient la ligne actuelle et la double ligne 90 000 volts. Demain, si la future ligne passe en Arrageois Est et si la ligne 90 000 volts à double circuit est enterrée, l'impact visuel sera nettement diminué.

***Le garant demande si cette proposition qu'il dénomme « La corde sud » a été examinée par la commission Paysage ?***

Cette proposition n'a pas été examinée par la commission Paysage car elle vient d'être proposée aujourd'hui. Il faudra étudier si cette solution répond à l'intérêt général et représente une solution de moindre impact.

***Le garant demande aux participants d'émettre leur avis sur cette proposition dénommée « La corde » ?***

Un participant souligne que cette proposition va devoir faire l'objet de nouvelles études, de nouvelles réunions. Il s'interroge sur l'opportunité de cette variante. Un autre participant déclare que cette solution est à étudier car elle semble plus logique au niveau du tracé. Pour un autre participant, l'impact paysager est diminué en enfouissant une ligne.

***L'enfouissement de la ligne 90 000 volts sera au même emplacement actuel ?***

Non il est évident que RTE ne va pas enfouir en plein village, des recherches sur le terrain auront lieu pour choisir l'emplacement de moindre impact. En tous les cas, RTE favorisera les chemins d'exploitation le long des terrains agricoles. Dans le cadre d'une convention avec RTE a lieu une réunion à la Chambre d'Agriculture le 21 janvier 2014 pour discuter des différents aspects techniques de l'enfouissement. RTE souhaite profiter d'un espace surélevé au niveau de la voie ferrée pour éviter d'un fonçage trop important en profondeur car RFF est réticent aux forages sous les voies ferrées de TGV.

---

<sup>4</sup> Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

### ***La compensation pourrait-elle être centrée sur le pylône ?***

Par souci d'équité avec d'autres territoires, RTE estime qu'il ne faut pas opposer les mesures compensatoires et l'implantation de pylône Equilibre dans le secteur Arrageois.

Certes le coût du pylône Equilibre est 50% plus cher mais il est possible de consacrer une partie du budget des mesures compensatoires à l'implantation de pylônes Equilibre entre la sortie du Bassin minier et le poste de Gavrelle.

Une demande formulée par la Chambre d'Agriculture est en cours d'instruction au sein de RTE et du Ministère afin que le secteur de l'Arrageois bénéficie des pylônes Equilibre sur son territoire.

Dans le futur, il est possible qu'une demande soit faite auprès de RTE par d'autres acteurs locaux (OSARTIS, les communes de l'Arrageois, les participants de l'Atelier local, le CAUE 62 ...) pour bénéficier des pylônes Equilibre dans le secteur de l'Arrageois.

Aujourd'hui aucune décision relative aux mesures compensatoires n'a été encore prise.

Le garant demande si le présent Atelier veut ou non prendre une motion comme cela a été évoqué tout à l'heure, en faveur d'une demande de Pylône Equilibre qui devrait être retenu dans l'arrageois.

Les membres de l'Atelier se prononcent en faveur de cette motion.

## **CONCLUSIONS DU GARANT ET RELEVÉ DE DECISIONS**

---

Le garant fait la synthèse des points évoqués lors de l'atelier :

- L'appropriation par les habitants de la synthèse des différentes alternatives possibles.
- Les précisions apportées sur les points de vigilance et les négociations en cours entre RTE et la SANEF et entre RTE et RFF.
- La proposition par RTE de prolonger le moment venu les réunions d'Atelier Local pour travailler sur le tracé potentiel lorsque le fuseau de moindre impact (FMI) sera choisi.
- Les problèmes de proximité, de co-visibilité et les gains en matière de paysage du choix de tel ou tel fuseau. Les questions d'intérêt général.
- Les mesures compensatoires.
- La proposition nouvelle d'un participant dénommée « La corde sud ».

Le garant propose un tour de table afin que chaque participant exprime sa préférence en matière de choix du fuseau. Le garant observe alors que ce tour de table donne 11 avis favorables au fuseau Est en premier choix sur 19 personnes qui se sont exprimées.

Quelques commentaires émis par les participants lors du tour de table :

- *« La proposition de RTE c'est Arrageois Est avec Equilibre. Si cette proposition n'est pas retenue, que va-t-on nous proposer d'autre ? »*
- *« Je ne crois pas à la proposition Arrageois Ouest vu les angles droits... »*
- *« Au départ, j'étais plutôt sur l'Ouest avant de venir mais compte tenu des contraintes au niveau du poste de Gavrelle et les concentrations de lignes que ça va générer, je suis favorable à la proposition Arrageois Est ».*
- *« Je ne sens pas bien la proposition ouest après tout ce que vous avez défini et surtout pour en avoir déjà parlé avec les personnes de notre commune et les agriculteurs, en mettant à l'ouest ça va concerner d'autres personnes pas d'accord, celui au centre c'est clair que je n'en veux pas du tout parce que ça va rien changer mais lorsque l'on analyse les taxes récupérées par chaque commune, ces communes sont d'accord pour*

*que le fuseau reste au milieu, je le crains et les agriculteurs disent que la ligne n'a qu'à rester au même endroit, ce seront les mêmes personnes embêtées ; moi tant qu'à faire je préfère que ce soit au niveau de l'est avec Equilibre car ça repousse, mais l'enfouissement 90 kV que vous proposez est intéressant, d'accord pour l'est avec pylône Equilibre avec un enfouissement ».*

- *« Je choisis Arrageois centre parce que je ne veux pas prendre de position, je pense que pour Izel d'un côté ou de l'autre, ce n'est pas une bonne solution, d'un côté je suis touché avec mon élevage, de l'autre pour le village ce n'est pas bien, maintenant pour ce qui est des pylônes il ne faut pas se faire d'illusion, il y aura encore de tas de tergiversations au niveau de l'agriculture ».*
- *« Je suis hésitante, j'aimais bien Arrageois Ouest, pour nous c'est mieux mais je suis hésitante avec Arrageois Est parce qu'il y a un endroit au niveau de Beaumont, je me demande, il y a un angle difficile-là ».*
- *« La proposition Est est la mieux, on met les nuisances ensemble, les compensations, il faut tenir compte de Renault, si des compensations sont faites, c'est dans l'intérêt de quelqu'un, est-ce qu'on peut ne pas rester dans le fuseau défini par les experts ».*

**Les participants ont exprimé une préférence pour le fuseau Arrageois Est sous réserve d'utiliser le pylône Equilibre.**

**Il y a une demande explicite de la part des participants que le secteur de l'arrageois bénéficie du pylône Equilibre.**

**Liste des participants**  
**3<sup>ème</sup> Atelier local Arrageois – 14 janvier 2014**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Lieu d'habitation</b>
BUCQUET	Maurice	314 rue du Hanovre à Hénin Beaumont
BUCQUET	Monique	314 rue du Hanovre à Hénin Beaumont
DEFOSSEZ	Michel	2 bis rue de Lens à Izel-les-Equerchin
DEGREMONT	Ginette	34 rue d'Izel à Neuvireuil
DELPLANQUE	Etienne	2 rue d'Arras à Izel-les-Equerchin
DUTILLEUL	Jean	30 rue d'Izel à Neuvireuil
EVARD	Robert	18 bis rue de Fresnes à Izel-les-Equerchin
FREMY	Anatole	4 rue d'Arras à Izel-les-Equerchin
GARALI	Thomas	13 rue des Fourches à Oppy
GRADEL	Didier	13 rue de Gavrelle à Oppy
HEMAR	Joseph	3 rue de Monville à Neuvireuil
HEMAR	Teresa	3 rue de Monville à Neuvireuil
JEDRAZAK	Jean Claude	7 rue Emile Zola à Izel-les-Equerchin
LEFEBVRE	Jean-Pierre	14 rue Bochard à Izel-les-Equerchin
MARILLIER	Eric	26 rue d'Izel à Neuvireuil
SAINT MAXENT	Caroline	2 C Rue de Lens Izel-les-Equerchin
SZYMANSKI	Raymond	32 rue d'Izel à Neuvireuil